PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITE LISTE DES AUDIENCES MAINTENUES JUSQU'AU 17 JUILLET 2020

Les audiences figurant dans ce tableau se tiendront <u>ainsi que les convocations individuelles</u> pour lesquelles le greffe vous a contacté.

Toutes les autres audiences et convocations sont reportées. Vous serez prochainement reconvoqués et informés de l'avancée de votre affaire.

L			
	Service	Audiences maintenues	
		POLE PENAL	
	Pôle correctionnel	Chaque jour 13h00 : comparution immédiate 16ème chambre 11 mai 9h : juge unique de la 13ème chambre 12 mai 13h30 : collégiale 18ème chambre 13 mai à 13h30 : collégiale 12ème chambre 14 mai à 13h30 : collégiale 12ème chambre 18 mai à 13h30 : collégiale 12ème chambre 18 mai à 13h30 : collégiale 20ème chambre 19 mai 13h30 : collégiale 18ème chambre 19 mai 13h30 : collégiale 18ème chambre 20 mai 9h : JU 20ème chambre 20 mai 9h : JU 13ème chambre 25 mai 9h : JU 13ème chambre *26 mai 9h : JU 18ème chambre **26 mai à 13h30 : collégiale 18ème chambre 27 mai 9h : JU 20ème chambre **27 mai 9h : JU 20ème chambre ***27 mai 10h : audience de CRPC A compter du 2 juin 2020 : 16ème chambre : chaque jour 13h00 : comparution immédiate 12ème chambre : • Audience spéciale les 3, 4 et 5 juin à partir de 9h30	* statuera sur le maintien des contrôles judiciaires des CPVCJ de l'audience à juge unique de la 11ème chambre du 25 mai ** statuera sur le maintien des contrôles judiciaires des CPVCJ de l'audience à juge unique de la 11ème chambre du 26 mai *** statuera sur le maintien des contrôles judiciaires des CPVCJ de l'audience à juge unique de la 17ème chambre du 27 mai D'autres CPVCJ d'audiences non maintenues sont toujours renvoyées devant l'audience de comparution immédiate pour examiner le maintien du contrôle judiciaire. Les dossiers CPVCJ des audiences à juge unique prévues à 9 h et annulées
		 Audience spéciale les 3, 4 et 5 juin à partir de 9h30 Audience collégiale le 10 juin à 9h30 Audience collégiale le 10 juin à 13h30 Audience spéciale les 11 et 12 juin à partir de 9h30 	pourront être traitées aux fins d maintien des CJ devant l'audience juge unique siégeant le même jour :

Audience spéciale le 18 juin à 9h30

- Audience collégiale le 19 juin à 13h30
- Audience spéciale les 24, 25 et 26 juin à partir de 9h30
- Audience spéciale le 2 juillet à 9h30
- Audience collégiale le 3 juillet à 13h30
- Audience collégiale le 8 juillet à 13h30
- Audience collégiale le 9 juillet à 13h30
- Audience collégiale le 10 juillet à 13h30

13ème chambre:

- Audience à juge unique 8 juin, à 9h
- Audience à juge unique 15 juin, à 9h
- Audience à juge unique 22 juin, à 9h
- Audience à juge unique 29 juin à 9h
- Audience à juge unique 6 juillet à 9h

14ème chambre:

- Audience spéciale les 9 et 10 juin à partir de 9h30
- Audience collégiale le 23 juin à 13h30
- Audience spéciale les 29, 30 juin et 1^{er} juillet à partir de 9h30
- Audience collégiale le 7 juillet à 13h30

15ème chambre

- Audience spéciale le 12 juin à 9h30,
- Audience spéciale le 17, 18 et 19 juin à 9h30,

17^{ème} chambre:

- Audience à juge unique le 5 juin à 9h
- Audience en collégiale le 29 juin à 13h30

18ème chambre:

- Audience à juge unique le 2 juin à 9h
- Audience collégiale les 2 juin, 4 juin et 9 juin à 13h30
- Audience à juge unique le 9 juin à 9h
- Audience collégiale les 11 juin et 16 juin à 13h30
- Audience à juge unique le 16 juin à 9h
- Audience collégiale les 18 juin et 23 juin à 13h30
- Audience à juge unique le 23 juin à 9h
- Audience collégiale les 25 juin et 30 juin à 13h30
- Audience à juge unique le 30 juin à 9h
- Audience collégiale les 2 juillet, 7 juillet et 9 juillet à 13h30
- Audience à juge unique le 7 juillet à 9h

19ème chambre

- Audience à juge unique le 18 juin à 9h
- Audience à juge unique le 2 juillet à 9h

- le lundi devant la juge unique de la 13^{ème} chambre pour les CPVCJ de la 11^{ème} chambre,

- le mardi devant la juge unique de la 18^{ème} chambre pour les CPVCJ de la 11^{ème} chambre,

- le mercredi devant la juge unique de la 20^{ème} chambre pour les CPVCJ de la 17^{ème} chambre,

et par l'audience de comparution immédiate statuant le même jour pour les autres CPVCJ.

20ème chambre:

- Audience à juge unique le 3 juin à 9h
- Audience collégiale le 8 juin à 13h30
- Audience à juge unique le 10 juin à 9h
- Audience collégiale le 15 juin à 13h30
- Audience à juge unique le 16 juin à 13h30 et le 17 juin à 9h
- Audience collégiale le 22 juin à 13h30
- Audience à juge unique le 24 juin à 9h
- Audience collégiale le 29 juin à 13h30
- Audience à juge unique le 1er juillet à 9h
- Audience collégiale le 6 juillet à 13h30
- Audience à juge unique le 8 juillet à 9h.

13 juillet 2020 à 13h30 : audience JU déspécialisée 15 juillet 2020 : audience collégiale déspécialisée 16 juillet 2020 à 9h : audience JU déspécialisée 16 juillet 2020 : audience collégiale déspécialisée 17 juillet 2020 à 13h30 : audience JU déspécialisée 17 juillet 2020 : audience collégiale déspécialisée

Audiences de CRPC:

• à 10h les 3 juin, 10 juin (Ecofi), 17 juin, 24 juin, 1er juillet et 8 juillet (Ecofi).

POLE DES URGENCES CIVILES ET DE L'EXECUTION

19 mai à 9h
26 mai à 9h
28 mai à 9h
2 juin à 9h30,
4 juin à 9h30,
8 juin à 9h30,
9 juin à 9h30,
11 juin à 9h30,
15 juin à 9h30,

Référés civils

4 juin à 9h30, 8 juin à 9h30, 9 juin à 9h30, 11 juin à 9h30, 15 juin à 9h30, 16 juin à 9h30, 22 juin à 9h30, 23 juin à 9h30, 29 juin à 9h30, 29 juillet à 9h30, 6 juillet à 9h30, 7 juillet à 9h30, 8 juillet à 9h30, 13 juillet à 9h30,

	15 juillet à 9h30	
	29 mai	
Procédures	12 juin	
collectives	19 juin	
à 9 heures	26 juin	
a 7 licuies	3 juillet	
	28 mai	
	4 juin,	
	11 juin,	
Saisies	18 juin,	
immobilières	25 juin,	
à 14h.	2 juillet	
	9 juillet	
	16 juillet si nécessaire,	
	12 mai	
	14 mai	
	15 mai	
	19 mai	
	26 mai	Pas de requêtes soutenues
	28 mai	mais dépôt des demandes
	2 juin,	examinées selon les
TEXT 1 :1:	5 juin,	modalités usuelles en ce
JEX mobilier	9 juin,	compris les ordonnances sur
à 9h30	11 juin,	requête urgentes.
	16 juin,	
	19 juin,	
	23 juin,	
	25 juin,	
	3 juillet,	
	7 juillet	
	9 juillet	
	TRIBUNAL POUR ENFANTS	
	TPE du 14 mai	
	TPE du 19 mai	
	TPE du 27 mai	
	TPE du 2 juin à 9h	
	TPE criminel du 4 au 5 juin à 9h	
	TPE du 9 juin à 9h	
ТРЕ	TPE du 10 juin à 13h30	
	TPE du 11 juin à 9h	
	TPE du 18 juin à 9h	
	TPE 23 juin à 9h	
	TPE du 25 juin à 9h	
	TPE criminel du 30 juin à 9h	
	TPE du 2 juillet à 9h	
	TPE du 7 juillet à 9h	
	TPE du 9 juillet à 9h	
	TPE du 15 juillet à 13h30	
	TPE du 16 juillet à 9h	

TRIBUNAUX DE PROXIMITE	
Certaines audiences seront tenues à partir du 25 mai 2020. Nous vous	
invitons à consulter le site internet du tribunal concerné :	
www.ti-antony.justice.fr	
<u>www.ti-asnières.justice.fr</u>	
www.ti-boulognebillancourt.justice.fr	
www.ti-colombes.justice.fr	
www.ti-courbevoie.justice.fr	
www.ti-puteaux.justice.fr	
www.ti-vanves.justice.fr	